

Conditions de règlement

(1) L'offre de reprise sera indexée à la valeur de cotation au jour de livraison. L'offre de reprise est valable jusqu'à la date extrême de livraison du véhicule objet de la présente commande sous la réserve que le véhicule repris par le vendeur soit libre de tout gage et de toute réserve de propriété et dans un état conforme à l'estimation contradictoire N° _____ signée par le client en date du ____/____/____, c'est-à-dire sans modification notable de l'état mécanique et/ou de la carrosserie et/ou du kilométrage, c'est-à-dire n'ayant pas parcouru plus de 2500 km (4000 km pour un diesel). Dans le cas où le véhicule ne serait plus conforme à cette estimation le jour de la livraison, une seconde estimation contradictoire sera effectuée pour fixer la dépréciation subie. En cas de désaccord, cette réduction sera arbitrée par un tiers choisi par les deux parties.

(2) Le transfert de propriété du véhicule vendu au titre de la présente commande est suspendu jusqu'au paiement intégral de son prix, le transfert des risques s'effectuant à la livraison du véhicule.

(3) En cas de crédit ou de location, la commande ne devient définitive que si le client justifie dans les quatre jours à dater de celle-ci, de la signature d'une offre préalable de crédit ou d'un contrat de location ou de paiement de l'acompte lorsque celui-ci est dû (voir dans l'article 3° des conditions générales de vente).

(4) Le client, acheteur ou futur locataire, lorsqu'il a la qualité de consommateur et que la présente commande est réalisée dans le cadre de démarchage ou d'une vente à domicile, déclare avoir pris connaissance des « conditions particulières applicables aux commandes soumises au Code de la consommation articles L. 121-23 à L.121-26 (démarchage et vente à domicile) » figurant dans ce présent document et les avoir reçues.

Condition d'acompte

Acompte ou sommes versées au comptant

Montant TTC en chiffres _____ €

Montant TTC en lettres _____

Règlement

(1) L'acompte versé représente environ 10% du prix total T.T.C, sans pouvoir excéder la partie du prix que le Client a prévu de payer au comptant.

Dans l'hypothèse de l'achat du Véhicule au moyen d'un crédit affecté mentionné au 11° de l'article L 311-1 du Code de la Consommation, les articles L312-52 et L312-53 dudit Code, et L 341-10 rappelés ci-après, s'appliquent :

« Le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité :

1°) Si le prêteur n'a pas, dans un délai de sept jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur, informé le Vendeur de l'attribution du crédit ;

2°) Ou si l'emprunteur a exercé son droit de rétractation dans un délai de quatorze jours révolus à compter de l'acceptation du contrat de crédit.

Toutefois, lorsque l'emprunteur, par une demande expresse, sollicite la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emporte résolution de plein droit du contrat de vente ou de prestation de services que s'il intervient dans un délai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur. Le contrat n'est pas résolu si, avant l'expiration des délais mentionnés au présent article, l'acquéreur paie comptant. »

« Dans les cas de résolution du contrat de vente ou de prestations de services prévus par l'article L312-52, le Vendeur ou le prestataire de services rembourse, sur simple demande, toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix. À compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme est productive d'intérêts, de plein droit, au taux de l'intérêt légal majoré de moitié. »

Le présent récépissé de l'acompte vaudra reçu au sens de l'article L312-50 du Code de la consommation pour tout paiement au comptant d'une partie du prix du véhicule, financé au moyen d'un crédit affecté mentionné au 11° de l'article L311-1 du Code de la consommation.

Le transfert de propriété du Véhicule vendu au titre de la présente commande est suspendu jusqu'au paiement intégral de son prix, le transfert des risques s'effectuant à la livraison du Véhicule.

Fait en deux exemplaires

le ____/____/____

à _____

Le client ou son représentant

La présente commande ou demande de location est soumise aux conditions générales de vente ou de garantie du présent document et des conditions particulières du présent bon de commande ; le client acheteur ou futur locataire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de celles-ci.

Adresse complète du lieu de vente

OBSERVATIONS	L'établissement vendeur ou son représentant	Date, Tampon et signature précédés de la mention "Lu et approuvé"
_____	Écrire "Lu et approuvé" et signer <i>Raison sociale</i> <i>Adresse</i> <i>Code postal / Ville</i> N° Siret : _____ N° TVA : _____ - Code NAF : _____	<i>Signature + Lu et approuvé</i>

Paraphes

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'Établissement vendeur identifié sur le présent bon de commande, ci-après dénommé le « Vendeur », agit pour son compte et en son nom propre.

Il est responsable vis-à-vis de son client, ci-après dénommé le « Client », des engagements de toute nature pris par lui nonobstant la responsabilité légale et le cas échéant contractuelle du constructeur du véhicule, objet de la présente commande, ci-après dénommé le « Véhicule ».

Le présent bon de commande n'engage les parties qu'à la condition qu'il comporte :

- La signature du Client sur chaque exemplaire,
- La signature et le cachet commercial du Vendeur sur chaque exemplaire.

1° COMMANDE

La commande n'est valable et ne prend date, pour la livraison et la garantie de prix du Véhicule, qu'après versement d'un acompte dont le montant est fixé à 10% (dix pour cent) environ du prix au jour de la commande.

2° PRIX - RÈGLEMENT

Le prix du véhicule est celui figurant sur la commande signée par le Client et le Vendeur.

Dans le cas d'une vente au comptant, le prix de la commande est payable à la date de livraison effective du Véhicule. Dans le cas d'une vente à crédit, les dispositions de l'article 4° VENTE À CRÉDIT ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT sont applicables.

En tout état de cause, le versement de l'acompte précité au 1° COMMANDE ne comporte nullement pour le Client la faculté de se dédire moyennant l'abandon de ce versement.

Le transfert de propriété du Véhicule est suspendu jusqu'au paiement intégral de son prix conformément à l'article 2367 du Code Civil, le transfert des risques s'effectuant à la livraison effective du Véhicule telle que définie à l'article 5° LIVRAISON ci-après.

Dans le cadre d'une vente à un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le Client sera redevable de pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date, à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes.

3° CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Le coût définitif du certificat d'immatriculation est soumis à un certain nombre de taxes liées notamment aux émissions de CO2 (taxe malus écologique) et/ou au poids du véhicule (taxe sur la masse en ordre de marche) et prévues par les articles L. 421-29 et suivants du code des impositions sur les biens et services. Le client est informé que ces taxes sont fixées par l'administration et sont modifiées annuellement par des dispositions législatives. Notre établissement vous établira une simulation de taxes au jour de la commande du véhicule, mais cette taxe est définitivement calculée par les services de l'État au moment de l'édition du certificat d'immatriculation. De nouvelles dispositions législatives peuvent intervenir entre la commande du véhicule et l'édition du certificat d'immatriculation, notamment en fin d'année.

Notre établissement ne peut être tenu pour responsable d'une augmentation des taxes payées à l'État lors de l'édition du certificat d'immatriculation, et qui sont à la charge exclusive du titulaire du certificat d'immatriculation.

4° VENTE À CRÉDIT ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

Chaque fois que le prix du Véhicule est acquitté par le Client à l'aide d'un crédit affecté ou en cas de location avec option d'achat, mention en est portée sur le présent bon de commande dans la rubrique prévue à cet effet. Conformément aux dispositions légales en vigueur, la vente du Véhicule, si celui-ci est destiné à un usage non professionnel, sera résolue de plein droit, sans indemnité :

- si, dans le délai de 7 (sept) jours courant après acceptation par le Client de l'offre de prêt, le prêteur n'informe pas le Vendeur de l'attribution du crédit ou l'informe de son refus d'accorder ce crédit, et si, dans ce même délai, le Client n'a pas payé comptant ;
- ou si, dans ce délai de 7 (sept) jours, le Client exerce son droit de rétractation.

Toutefois, si le Client sollicite, par une demande expresse, rédigée, datée et signée de sa main, la livraison immédiate du Véhicule, le délai de rétractation visé ci-dessus dont le Client bénéficie, sans pouvoir ni excéder 7 (sept) jours ni être inférieur à 3 (trois) jours, expire à la date de livraison du Véhicule. Dans ce cas, la livraison du Véhicule interviendra au plus tôt le quatrième jour suivant la date d'acceptation de l'offre par le Client. Si la commande et l'acceptation de l'offre ne sont pas simultanées, le Client s'engage à :

- justifier, auprès du Vendeur, dans un délai de 4 (quatre) jours ouvrables à compter de la signature du bon de commande, de l'acceptation d'une offre préalable de crédit en vue de l'acquisition du Véhicule ;

En cas d'inexécution par le Client d'une des obligations visées ci-dessus, la commande pourra être résiliée par le Vendeur.

Le Vendeur n'a pas d'obligation à l'égard du Client, notamment celle de livrer, tant que le prêteur ne l'a pas avisé de l'octroi du crédit et tant que le Client peut exercer sa faculté de rétractation.

5° LIVRAISON

La livraison du Véhicule a lieu dans les locaux de l'établissement du Vendeur, sauf mention contraire.

Le Véhicule sera mis à disposition du Client au plus tard à la date de livraison indiquée sur le présent bon de commande, éventuellement prolongée en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence en vigueur. Le Client est tenu de prendre livraison du Véhicule dans les 15 (quinze) jours suivant sa mise à disposition par le Vendeur. A défaut, le Vendeur pourra faire application des dispositions de l'article 7.2 ANNULATION - RÉSILIATION ci-après. En cas de dépassement de la date de livraison précitée par le Vendeur, et sauf cas de force majeure comme indiqué ci-dessus, le Client pourra annuler la commande du Véhicule conformément aux stipulations de l'article 7.1 ANNULATION - RÉSILIATION ci-après.

6° REPRISE

Lorsque le bon de commande stipule la reprise d'un véhicule d'occasion, cette reprise obligatoirement accompagnée de tous les documents indispensables à sa cession est subordonnée à la livraison du Véhicule. Par suite, il est formellement convenu que dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, la vente du Véhicule est annulée, cette annulation met fin automatiquement à l'obligation du Vendeur d'effectuer la reprise celle-ci n'étant qu'un paiement partiel en nature du Véhicule.

En cas d'annulation :

- a) Si le véhicule, objet de la reprise, est alors en possession du Vendeur, celui-ci rendra au client.
- b) Si, au moment de l'annulation, le véhicule repris a déjà été recédé par le Vendeur, celui-ci sera seulement tenu de rembourser le prix convenu entre les deux parties lors de la transaction et spécifié sur le bon de commande.

7° ANNULATION - RÉSILIATION

7.1 Conformément aux dispositions de l'article L.114-1 du Code de la Consommation, en cas de dépassement de la date de livraison figurant sur le bon de commande excédant 7 (sept) jours et dont le Client ne serait pas à l'origine, ce dernier pourra annuler sa commande et exiger le remboursement des versements déjà effectués, majorés des intérêts calculés au taux légal à partir du premier jour suivant l'expiration du délai de livraison prévu. Ce droit devra

être exercé par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de soixante jours ouvrés à compter de la date contractuelle de livraison.

7.2 Le Vendeur, de son côté, pourra, annuler la commande de plein droit et sans sommation conformément à l'article 1657 du Code Civil si, dans le délai de 15 (quinze) jours prévu à l'alinéa 4 de l'article 5° LIVRAISON le Client n'a pas pris livraison du Véhicule.

Fait en deux exemplaires

le __/__/__

à _____

Le client ou son représentant

La présente commande ou demande de location est soumise aux conditions générales de vente ou de garantie du présent document et des conditions particulières du présent bon de commande ; le client acheteur ou futur locataire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de celles-ci.

Adresse complète du lieu de vente

OBSERVATIONS	L'établissement vendeur ou son représentant	Date, Tampon et signature précédés de la mention "Lu et approuvé"
 	Écrire "Lu et approuvé" et signer <i>Raison sociale</i> <i>Adresse</i> <i>Code postal / Ville</i> N° Siret : _____ N° TVA : _____ - Code NAF : _____	 <i>Signature + Lu et approuvé</i>

Paraphes

7.3 En cas d'annulation du fait du Client de la commande ayant donné lieu au versement d'un acompte, cet acompte restera acquis au Vendeur à titre d'indemnité, sous réserve de tous autres droits, à moins que le Client ne se trouve dans le cas défini à l'article 7.1 ci-dessus ou dans le cadre des dispositions légales de l'article L.311-25 du Code de la Consommation applicable en cas de financement, rappelées dans l'encart intitulé « récépissé des sommes versées pour les commandes de particuliers assorties d'un contrat de financement (vente à crédit) » figurant sur le bon de commande.

7.4 Réciproquement, en cas d'annulation du fait du Vendeur de la commande ayant donné lieu au versement d'un acompte, le Vendeur remboursera au Client les versements déjà effectués et lui versera, à titre d'indemnité, une somme équivalente au montant de l'acompte déjà payé, sous réserve de tous autres droits, à moins que le Vendeur ne se trouve dans le cas défini à l'article 7.2 ci-dessus.

7.5 Médiation de la consommation : En cas de réclamation, le client consommateur doit dans un premier temps s'adresser à l'établissement vendeur. En second recours, il peut s'adresser au médiateur suivant :

Médiateur de Mobilians

- soit par courrier postal, à l'adresse : 3 bis route de Vaugirard - CS 80016 - 92197 Meudon CEDEX;
- soit par courriel à l'adresse : mediateur@mediateur-mobilians.fr;
- soit sur son site internet : <https://www.mediateur-mobilians.fr>

En cas de vente hors établissement : L'établissement vendeur vous informe de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, destinée à recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents : cette plateforme est accessible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

8° DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont exclusivement régies par le droit français.

Indépendamment de toute garantie commerciale qui pourrait être proposée par le Vendeur pour le Véhicule dans le cadre de la présente commande, il est rappelé que le Client, lorsqu'il agit en qualité de consommateur, bénéficie du droit d'exercice des actions relevant de la garantie légale des vices cachés résultant de l'application des articles 1641 à 1649 du Code Civil et de la garantie légale de conformité, résultant de l'application des articles L. 211-1 à L. 211-18 du Code de la consommation, actions bénéficiant aux acquéreurs dont les dispositions légales sont rappelées ci-après :

- Article 1641 : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui en diminue tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

- Article 1648 al 1 : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

- Article L. 211-4 : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

- Article L. 211-5 : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre en égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

- Article L. 211-12 : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

9° LITIGE

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

Si le Client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend le siège social du Vendeur. Si le Client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun français.

Fait en deux exemplaires

le ____/____/____

à _____

Le client ou son représentant

La présente commande ou demande de location est soumise aux conditions générales de vente ou de garantie du présent document et des conditions particulières du présent bon de commande ; le client acheteur ou futur locataire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de celles-ci.

Adresse complète du lieu de vente

OBSERVATIONS	L'établissement vendeur ou son représentant	Date, Tampon et signature précédés de la mention "Lu et approuvé"
 	Écrire "Lu et approuvé" et signer <i>Raison sociale</i> <i>Adresse</i> <i>Code postal / Ville</i> N° Siret : _____ N° TVA : _____ - Code NAF : _____	 <i>Signature + Lu et approuvé</i>

Paraphes

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

La présente Déclaration de Confidentialité a pour objet de vous informer, conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel (qui désigne le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978), des conditions de traitement de vos données à caractère personnel.

1. Quelles sont les finalités du traitement de Vos données à caractère personnel et quel est le fondement juridique de ce traitement ?

Finalités	Fondement juridique
Établir un devis pour les prestations souhaitées (entretien, réparation).	Nécessité de mettre en œuvre les mesures précontractuelles appropriées.
Gérer et optimiser la relation client. Réaliser des sondages, enquêtes ou statistiques.	Intérêt légitime du Vendeur pour assurer la satisfaction et le suivi de ses clients.
Envoyer des informations sur nos offres promotionnelles, nouveautés et événements.	Exécution des mesures précontractuelles (exception des produits et services analogues).

2. Qui en sont les destinataires ?

Les données à caractère personnel que Nous traitons seront partagées, à un nombre restreint de destinataires, selon la finalité du traitement : le Vendeur, tout fournisseur de services tiers intervenant pour le Vendeur, et toute société appartenant au même réseau que le Vendeur.

3. Vos données sont-elles transférées en dehors de l'UE ?

Nous pouvons être amenés à transférer Vos données à caractère personnel à des destinataires situés dans des pays hors de l'Espace Economique Européen (EEE). Les transferts sont alors protégés en ayant recours aux mécanismes de transfert conformes à la Réglementation en vigueur.

4. Quelle est la durée de conservation ?

Les données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour les besoins du traitement (durée du contrat, relation commerciale), puis archivées pour la durée de prescription applicable, et ensuite anonymisées ou supprimées.

5. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de Vos données à caractère personnel lorsque ces données sont traitées à des fins de marketing direct.

Vous disposez également du droit de définir vos directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès (article 40-1 de la Loi Informatique et Libertés).

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande. Vous pouvez également vous opposer au démarchage téléphonique sur <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

Vous pouvez exercer votre droit de déposer une plainte auprès de la CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr

Fait en deux exemplaires

le __/__/__

à _____

Le client ou son représentant

La présente commande ou demande de location est soumise aux conditions générales de vente ou de garantie du présent document et des conditions particulières du présent bon de commande ; le client acheteur ou futur locataire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de celles-ci.

Adresse complète du lieu de vente

OBSERVATIONS	L'établissement vendeur ou son représentant	Date, Tampon et signature précédés de la mention "Lu et approuvé"
_____	Écrire "Lu et approuvé" et signer <i>Raison sociale</i> <i>Adresse</i> <i>Code postal / Ville</i> N° Siret : _____ N° TVA : _____ - Code NAF : _____	<i>Signature + Lu et approuvé</i>

Paraphes

NOTIFICATION DE RÉTRACTATION

A signer uniquement en cas de rétractation

Commande N° _____

À

(Nom du professionnel)

Je/nous soussigné(s) notifie/notifions ma/notre rétractation du contrat :

Contrat conclu le : _____

Nom du/des consommateur(s) : _____

Adresse du/des consommateur(s) : _____

Accusé de réception des informations : _____

Signature du consommateur :

Paraphes

CRÉDIT AFFECTÉ À L'ACHAT DU VO

Demande de livraison immédiate (Article L. 312-47 et R. 313-20 du Code de la Consommation) :

Faire recopier de la main du client la formule suivante :

« Je demande à être livré(e) immédiatement (ou à bénéficier immédiatement de la prestation de services). Le délai légal de rétractation de mon contrat de crédit arrive dès lors à échéance à la date de la livraison (ou de l'exécution de la prestation), sans pouvoir être inférieur à trois jours ni supérieur à quatorze jours suivant sa signature.

Je suis tenu(e) par mon contrat de vente principal dès le quatrième jour suivant sa signature. »

Signature du client

RÉCÉPISSÉ DE VERSEMENT DE L'ACOMPTE EN CAS DE VENTE À CRÉDIT

En application de l'article L. 312-50 du Code de la consommation

Je soussigné _____

reconnait avoir reçu de *Civilité + Nom + Prénom*

demeurant à *Adresse complète*

à l'occasion de la vente à crédit du véhicule :

Marque : _____

Puissance fiscale : ____ CV

Date de 1ère mise en circulation : __/__/__

N° d'immatriculation : _____

Kilométrage : _____ Km (Non garanti)

Modèle : _____

N° de série : _____

Prix TTC du véhicule : _____ €

La somme de : _____ €

Mode : _____

Le présent document vaut reçu de cette somme.

Fait à : _____

Le : __/__/__

Signature du client	Cachet de l'entreprise